

FICHE DE POINTAGE : JANVIER 2023



Employeur :

Salarié(e) :

Fin de contrat :
Date de sortie:/...../ 2023
Motif:



N.B: Si vous disposez d'un PEE dans votre entreprise, merci de nous transmettre impérativement le bordereau de versement établi par l'organisme financier afin de déclarer les sommes sur les déclarations MSA. Même si le salarié



1 ^{ère} semaine			2 ^{ème} semaine			3 ^{ème} semaine			4 ^{ème} semaine			5 ^{ème} semaine			6 ^{ème} semaine				
Nombre d'heures	dont heures de nuit		Nombre d'heures	dont heures de nuit		Nombre d'heures	dont heures de nuit		Nombre d'heures	dont heures de nuit		Nombre d'heures	dont heures de nuit		Nombre d'heures	dont heures de nuit			
			Lundi	2		Lundi	9		Lundi	16		Lundi	23		Lundi	30			
			Mardi	3		Mardi	10		Mardi	17		Mardi	24		Mardi	31			
			Mercredi	4		Mercredi	11		Mercredi	18		Mercredi	25						
			Jeudi	5		Jeudi	12		Jeudi	19		Jeudi	26						
			Vendredi	6		Vendredi	13		Vendredi	20		Vendredi	27						
			Samedi	7		Samedi	14		Samedi	21		Samedi	28						
Dimanche	1	JF	Dimanche	8		Dimanche	15		Dimanche	22		Dimanche	29						
TOTAL			TOTAL			TOTAL			TOTAL			TOTAL			TOTAL				

NB : Merci d'indiquer les heures de nuit par jour (de 21h à 6h) s' il y en a ex : 12 h dont heures de nuit

Nombre total d'heures travaillées dans le mois	
Prime, motif:	€



Dispense de complémentaire frais de santé: Si vos salariés disposent d'une dispense de CFS en 2022, cette demande est à renouveler au plus vite pour l'année 2023. Il est essentiel de nous transmettre une copie du document d'acceptation

ATTENTION : Merci de prendre en compte les abréviations à utiliser en cas d'absences de vos salariés.
CP : Congés Payés
F : Formation (contrat apprentissage)
MAL : Maladie
AT : Accident de travail
ABS : Absences injustifiées
RCR : Repos compensateur de remplacement
HC : Heures de compensation
HM : Heure de modulation
RCA : Repos compensateur annuel
CA : congés d'ancienneté
CF : congés de fractionnement
CEF : Congés événements familiaux (décès, mariage, paternité)
RTT : Réduction temps de travail
JSA : Journée de solidarité Autonomie

Déductions		Remboursements	
Acompte			
Petit déjeuner (nombre de repas)	2,11€ ×		
Nourriture midi (nombre de repas)	7,02€ ×		
Nourriture soir (nombre de repas)	4,91€ ×	Prime panier (nombre de repas)	8,02€ ×
Fournitures diverses : Montant:		Fournitures diverses: Montant:	
Téléphone		Téléphone	
Logement		Frais déplacements professionnels (nb de km)	0,41€ ×
Saisie sur salaire		Frais déplacements domicile- travail: - valeur journalière	
Nombre de personnes à charge :			

Date de l'envoi :/...../2023